

Rapport de la Commission de gestion au Conseil Intercommunal de l'AEE du 10 avril 2025

Commission : Mme Florence Penard, Mme Sandra Perozzo, M. Christian Lavanchy et M. Leonardo Scapozza

Concerne : Préavis du Comité de Direction de l'AEE No 15/2021-2026 – Comptes 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

La Commission de Gestion (COGES) du Conseil Intercommunal de l'AEE a tenu une séance en présence des délégués responsables du comité de direction Madame Isabelle Jaquet, présidente du CODIR de l'AEE et M. Jean-Christophe Muller, membres du CODIR de l'AEE le mercredi 19 mars 2025 à Crassier.

La Commission les remercie d'avoir répondu à toutes les questions soulevées de manière constructive et dans un respect mutuel.

La Commission tient à faire les observations suivantes suite à la revue du préavis présentant une analyse robuste et les comptes et bilan partagés :

- La présentation des comptes 2024 présente une classification adaptée en prévision du passage au plan comptable MCH2 prévu en 2026, et varie donc par rapport au budget 2024 et aux comptes de 2023. Cela a entraîné des décalages de numéros de comptes, rendant les variations par compte et par année plus difficiles à comparer. De plus, le personnel est désormais réparti sous les entités où il travaille, à l'exception du personnel occasionnel. De ce fait les imputations internes sont supprimés. Cela impacte les chiffres du réseau (UAPE et crèches) en diminution apparente de KCHF 1'988.- sans impacter le résultat final car les imputations internes n'étaient que des opérations comptables à l'interne des comptes.
- *Entre la séance et le rapport nous avons été informé que dans les comptes 2024 le taux de référence n'avait pas été ajusté de 1.25% à 1.5% et donc l'excédent de charges a été légèrement augmenté par rapport aux comptes qu'on avait analysés.* Avec le taux de référence de 1.5%, les comptes présentent un excédent de charges de 7,663,639.20 CHF (7,627,307.95 CHF avec le taux de 1.25%) en hausse de 2.97% par rapport à 2023, mais en dessous du budget 2024 de 8.32%.
- Le nombre d'enfant pris en charge dans les établissements scolaires restent globalement stable.
- La commission note la saturation des capacités d'accueil préscolaires et parascolaires due en partie aussi aux règlements cantonaux en matière de petite enfance.

La commission félicite l'AEE pour sa gestion des comptes 2024 et recommande au CODIR, tout comme pour le budget 2025, d'anticiper une compensation à terme de l'augmentation des charges pour la pérennité de l'AEE.

En conclusion, après la discussion constructive avec les représentants du CODIR, la Commission de Gestion vous recommande Mesdames et Messieurs les délégués, d'approuver le préavis No 15/2021-2026 relatifs aux comptes 2024, en remerciant Madame Isabelle Jaquet, M. Jean-Christophe Muller pour leur disponibilité.

La Rippe le 23 mars 2025

Révisée le 9 avril 2025 suite à la correction des comptes



Sandra Perozzo
Membre



Florence Penard
Suppléante

POUR LA COMMISSION DE GESTION



Christian Lavanchy
Membre



Leonardo Scapozza
Membre